

Règlement

Jeu 100% Gagnant- Biz'Show 2026 »

Article 1 : Organisateurs

Le présent Jeu Concours « Jeu 100% Gagnant - Biz'Show 2026 » (ci-après dénommé le « Jeu Concours ») est organisé et administré par :

- **BIZLINE SAS, société par actions simplifiée au capital de 537 715 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 33181653800093, dont le siège social est situé à 13 boulevard du fort de vaux, 75017 Paris, qui fournit des consommables et équipements pour les professionnels électriciens et spécialistes du génie climatique, (ci-après dénommée « BIZLINE »).**

Ci-après dénommées ensemble la « Société Organisatrice ».

Article 2 – Modalités du Jeu Concours

2.1) Durée du Jeu Concours

Le Jeu Concours se déroule sur une période entre le 7 septembre 2026 à 06h00 et le 23 décembre 2026 à 23h59 inclus, dans les agences Rexel participantes listées en annexe 1 du présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement ») à l'occasion des journées d'animation « Biz'Show 2026 » ayant lieu dans les agences REXEL France participantes (SIREN 309304616) concernées et selon le calendrier des animations Biz'Show 2026 figurant en annexe 1 du présent Règlement. Ce calendrier et la liste des agences REXEL participantes est susceptible de modification.

2.2) Principe du Jeu Concours

Le présent Règlement détermine les conditions et modalités du jeu concours «Jeu 100% Gagnant - Biz'Show 2026» avec obligation d'achat, par lequel BIZLINE dans les locaux des agences REXEL France participantes, listées en annexe 1 du présent Règlement, offre aux participants au Jeu Concours éligibles selon les conditions de l'article 3 du présent Règlement (ci-après le « Gagnant » ou les « Gagnants ») l'une des dotations (ci-après la « Dotation » ou les « Dotations ») (ci-après l'ensemble dénommé « Jeu Concours ») listée à l'article 5 du présent Règlement.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au Jeu Concours est ouverte à (1) toute personne physique, majeure, (2) exerçant une profession artisanale en nom propre et propriétaire de sa société immatriculée en France, (3) à jour de ses paiements avec la société REXEL France, (4) disposant d'un compte client sur la boutique en ligne de la société REXEL France, et (5) ayant réalisé une commande avec un minimum d'achat de produits BIZLINE de deux cents cinquante euros (250 € HT) dans l'une des agences REXEL France listées en annexe 1 du présent Règlement le jour de l'animation BIZSHOW prévue dans cette agence (ci-après dénommée le « Participant »).

Une participation par Participant est acceptée pendant la journée d'animation dans les agences REXEL France participantes. Il n'est pas possible de participer plusieurs fois avec la même preuve d'achat. Il est précisé que toute participation avec des informations obligatoires manquantes, fausses et/ou incomplètes ne sera prise en compte. Enfin, la participation au Jeu Concours est limitée à deux participations maximum par raison sociale (SIREN).

Sont exclus de toute participation au Jeu Concours :

- les Clients grands comptes,
- les clients publics,
- les clients à marchés à prix nets,
- les membres du personnel de la Société Organisatrice, et des autres sociétés appartenant au groupe de la société REXEL ainsi que les membres de leur famille, et
- toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

Pour qu'une participation soit retenue, un Participant doit pouvoir justifier de l'exercice d'une profession artisanale. Celui-ci sera contrôlée par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Article 4 – Déroulement du Jeu Concours

4.1) Description de la participation au Jeu Concours

Afin qu'une participation soit validée par la Société Organisatrice, un Participant doit (par ordre chronologique) :

- 1) Avoir passé au moins une commande d'un montant minimum d'achat de deux cents cinquante (250€) euros dans au moins l'une des agences Rexel France participantes listées en Annexe 1 lors de la journée d'animation de l'une des agences concernées, pendant la durée du Jeu Concours.**
- 2) Montrer le bon de livraison valide selon les conditions développées au paragraphe 1) du présent article du Règlement au personnel de la Société Organisatrice présent sur la journée d'animation dans l'agence Rexel France concernée, ce qui permettra au personnel de la Société Organisatrice de scanner le QR Code permettant l'activation de la borne Arsenal.**
- 3) Renseigner sur la borne Arsenal le n° client de la société du Participant, le n° du bon de commande Rexel et cliquer sur le bouton "Jouer" pour lancer le jeu disponible sur la borne.**

A l'arrêt du jeu, un ticket est imprimé. Il mentionnera si une Dotation est gagnée. En cas de gain, le ticket devra être communiqué au personnel de la Société Organisatrice.

Une fois le ticket transmis, le personnel de la Société Organisatrice se chargera de préparer les conditions pour l'obtention de la Dotation gagnée.

Les Participants garantissent la Société Organisatrice contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion du Jeu Concours sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de ne pas valider la participation et d'exclure du Jeu Concours, tout Participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement par le Participant. Le non-respect dudit règlement entraînant l'exclusion du Jeu Concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution de la Dotation.

Article 5 : Dotations

Les Dotations à gagner sont les suivantes :

Dotations	Valeur unitaire perçue
Tondeuse Philips OneBlade	30 €
Porte clé - clé à fourche	10 €
Plateau apéro	30 €
BIZ 700299 - Jeu de 8 clés mâles RESISTORX	40 €
Nintendo® Switch 2	420 €
Désodorisant de voiture Ours	5 €

La répartition des Dotations à gagner est aléatoire et équitable entre les agences listées en Annexe 1 du présent Règlement. Sur une borne, l'attribution d'une Dotation est également aléatoire.

Le nombre de Dotations disponibles par type est limité et ne sera pas communiqué par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur.

La Dotation ne peut donner lieu :

- A aucune contestation sur sa nature.**

- *A aucune contrepartie de quelque nature que ce soit (valeur en espèce, échange contre un autre produit, etc.).*
- *A un remboursement partiel ou total et n'est ni échangeable, ni transmissible.*

Article 6 : Attribution de la Dotation

6.1) Désignation du Gagnant

Les Gagnants seront ceux ayant passé une commande d'un minimum d'achat de deux cents cinquante (250€) euros de produits Bizline et ayant effectué le jeu sur la borne (tourner la roue), obtenu un ticket mentionnant une Dotation à l'issue du jeu sur la borne Arsenal et transmis le ticket et le bon de livraison associé à sa commande remplissant les conditions susmentionnées.

Chaque Gagnant sera informé des conditions de retrait de sa Dotation gagnée par le personnel de la Société Organisatrice présent le jour de l'animation dans son agence de rattachement REXEL.

6.2) Modalités d'attribution de la Dotation

Pour se voir attribuer une Dotation, chaque Gagnant sera invité à présenter :

- *(i) un ticket imprimé par la borne et mentionnant une Dotation et (ii) un bon de livraison valide selon les conditions de participation mentionnées dans le présent Règlement, et*
- *les informations suivantes : n° de client, n° de BL, agence de rattachement REXEL.*

La Dotation gagnée sera remise ultérieurement par le responsable de son agence Rexel de rattachement.

Aucune procuration ne pourra être donnée par un Gagnant à une autre personne physique pour récupérer la Dotation pour son compte.

Si les informations communiquées par le Gagnant sont (i) incomplètes, (ii) ne répondent pas aux conditions du présent article, (iii) ne permettent pas de prendre contact avec le Gagnant et/ou (iv) pour toute autre raison imputable au Gagnant, y compris en cas de défaillance technique, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra pas recevoir la Dotation, sans aucune réclamation possible.

Article 7 : Responsabilité

La Société Organisatrice :

- *Se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de modifier la Dotation ou d'annuler ce Jeu Concours en cas de force majeure tel que défini par la loi à l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.*
- *Ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de la Dotation d'un Participant.*

- *Ne saura être tenue responsable en cas de dysfonctionnement, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu Concours. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.*

La Société Organisatrice se réserve en outre le droit d'annuler, de mettre fin, reporter ou modifier ce Jeu Concours en cas d'imprévu, notamment mais sans s'y limiter en cas de :

- *Virus ou attaque informatique impactant la Société Organisatrice ou l'une des agences REXEL France, mentionnées en Annexe 1 du présent Règlement, ou ses services informatiques.*
- *Défaillance technique (« bogue ») du système informatique en agence REXEL France ou d'une ou des bornes Arsenal*
- *Fraude de quelque nature que ce soit*
- *Action de tout tiers à l'encontre du Jeu Concours, de la Société Organisatrice ou d'une ou plusieurs des agences Rexel listées en Annexe 1 du présent Règlement.*
- *Toute autre cause externe à la Société Organisatrice ou l'une ou plusieurs des agences REXEL listées en Annexe 1 du présent Règlement altérant l'administration, l'intégrité ou la conduite de la Société Organisatrice ou l'une ou plusieurs des agences REXEL listées en Annexe 1 du présent Règlement.*

Article 8 - Obtention du règlement

Le présent Règlement pourra être adressé au Participant sur simple demande en écrivant par courriel à contact@bizline.com et sera disponible auprès du personnel de la Société Organisatrice présent dans les agences Rexel France participantes et sur la page d'accueil du site internet de la Société Organisatrice.

Article 9 - Reproduction interdite du règlement de jeu

La reproduction partielle ou complète de ce présent règlement de jeu est formellement interdite. Ce Règlement et l'ensemble de son contenu constitue une œuvre protégée et est régi par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle. En tout état de cause, l'usage ou la reproduction est interdite sans l'accord préalable de l'auteur sans quoi il serait susceptible d'en constituer une contrefaçon, passible de sanctions pénales.

Article 10 - Acceptation et modification du Règlement

Le Participant reconnaît que le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent Règlement. Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment, sous réserve d'en informer les Participants par tout moyen approprié.

Article 11 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et la Société Organisatrice, les systèmes et fichiers informatiques de la Société Organisatrice ou du prestataire mis à disposition sur les bornes Arsenal pour le compte de la Société Organisatrice feront seuls foi.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute natures réalisées à l'aide d'un QR Code et/ou d'un code attribué à un participant, à la suite du Jeu Concours, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du Participant.

Article 12 : Juridictions compétentes

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Toutefois, en cas d'échec de résolution à l'amiable dans un délai de trente (30) jours, le litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

Toute contestation ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

BIZLINE

13, boulevard du Fort de Vaux

75017 Paris – France

Annexe 1 : Liste des agences Rexel France

A titre informatif, ci-après le planning des agences Rexel France participantes valable à la date du 20 juillet 2026. Ce planning non exhaustif est susceptible de modification durant toute la période du Jeu-Concours.

Code agence	Agence	Date d'animation
6401	REXEL - BAYONNE SAINT FREDERIC	mercredi 9 septembre 2026
5921	REXEL - DOUAI	jeudi 10 septembre 2026
8106	SCT - ALBI	jeudi 10 septembre 2026
900	REXEL - PAMIER	mardi 15 septembre 2026
3100	REXEL - TOULOUSE LARRIEU	mercredi 16 septembre 2026
7303	REXEL - AIX-LES-BAINS	jeudi 17 septembre 2026
5906	REXEL - SECLIN	jeudi 17 septembre 2026
3101	REXEL - TOULOUSE GRAMONT	jeudi 17 septembre 2026
5003	CHERBOURG	jeudi 17 septembre 2026
3601	REXEL - CHATEAUROUX MONTAIGNE	jeudi 17 septembre 2026
6000	REXEL - NOYON	vendredi 18 septembre 2026
3112	REXEL - COLOMIERS	vendredi 18 septembre 2026
9403	REXEL - VALENTON	mardi 22 septembre 2026
5933	REXEL - ROUBAIX	mardi 22 septembre 2026
3107	REXEL - TOULOUSE THIBAUD	mardi 22 septembre 2026
7708	REXEL - SERVON	mardi 22 septembre 2026
3407	REXEL - SETE	mardi 22 septembre 2026
1001	REXEL - LA CHAPELLE SAINT LUC	mardi 22 septembre 2026
4103	REXEL - ROMORANTIN	mardi 22 septembre 2026
3113	REXEL - LABEGE	mercredi 23 septembre 2026
2401	REXEL BERGERAC	mercredi 23 septembre 2026
3007	REXEL - BAGNOLS-SUR-CEZE	mercredi 23 septembre 2026
2604	REXEL - MONTELMAR SUD	jeudi 24 septembre 2026
4800	REXEL - MENDE	jeudi 24 septembre 2026
6213	REXEL - BOULOGNE SUR MER	jeudi 24 septembre 2026
3102	REXEL - TOULOUSE LES MINIMES	jeudi 24 septembre 2026
7102	REXEL - DIGOIN	jeudi 24 septembre 2026
4900	REXEL - ANGERS	jeudi 24 septembre 2026
6104	REXEL - ALENCON	jeudi 24 septembre 2026
8407	REXEL - CARPENTRAS	vendredi 25 septembre 2026
9304	REXEL - PIERREFITTE	mardi 29 septembre 2026
3117	SCT - TOULOUSE GRAMONT	mardi 29 septembre 2026
9204	REXEL - ISSY-LES-MOULINEAUX	jeudi 1 octobre 2026
8402	REXEL - SORGUES	mardi 29 septembre 2026
109	REXEL - BEYNOST	mardi 29 septembre 2026
8101	REXEL - CASTRES	mercredi 30 septembre 2026
6905	REXEL - RILLIEUX-LA-PAPE	jeudi 1 octobre 2026
4200	REXEL - ST ETIENNE	jeudi 1 octobre 2026
8100	REXEL - ALBI	jeudi 1 octobre 2026

613	REXEL - BEAUSOLEIL	jeudi 1 octobre 2026
7107	REXEL - MACON	jeudi 1 octobre 2026
7204	REXEL - SABLE SUR SARTHE	jeudi 1 octobre 2026
2803	REXEL - CHARTRES EST	jeudi 1 octobre 2026
4904	REXEL - CHOLET	jeudi 1 octobre 2026
4001	REXEL - ST PAUL LES DAX	vendredi 2 octobre 2026
6216	REXEL - BAPAUME	vendredi 2 octobre 2026
8201	REXEL - MONTAUBAN	vendredi 2 octobre 2026
3002	REXEL - NIMES VILLE ACTIVE	lundi 5 octobre 2026
7403	REXEL - ANNEMASSE	mardi 6 octobre 2026
9302	REXEL - ROSNY SOUS BOIS	mardi 6 octobre 2026
8202	REXEL - MONTAUBAN ALBA SUD	mardi 6 octobre 2026
4600	REXEL - CAHORS	mardi 6 octobre 2026
7710	REXEL - MEAUX COLLECTIF	mardi 6 octobre 2026
7206	REXEL - LE MANS NORD	mardi 6 octobre 2026
7605	REXEL - ROUEN SUD	mardi 6 octobre 2026
6500	REXEL - TARBES	mercredi 7 octobre 2026
7301	REXEL - CHAMBERY NORD	mercredi 7 octobre 2026
4102	REXEL - VENDOME	mercredi 7 octobre 2026
3103	REXEL - ST GAUDENS	jeudi 8 octobre 2026
3805	REXEL - ESTRABLIN	jeudi 8 octobre 2026
4206	REXEL - MONTBRISON	jeudi 8 octobre 2026
1202	SCT - RODEZ	jeudi 8 octobre 2026
3307	REXEL - MERIGNAC	jeudi 8 octobre 2026
3402	REXEL - BEZIERS	jeudi 8 octobre 2026
4905	REXEL - SAUMUR	jeudi 8 octobre 2026
2702	REXEL - EVREUX	jeudi 8 octobre 2026
4510	REXEL - ST JEAN DE LA RUELE	samedi 10 octobre 2026
604	REXEL - GRASSE	lundi 12 octobre 2026
9410	REXEL - CHAMPIGNY SUR MARNE	mardi 13 octobre 2026
4300	REXEL - LE PUY	mardi 13 octobre 2026
7800	REXEL - TRAPPES	mardi 13 octobre 2026
1303	REXEL - VITROLLES L'ANJOLY	mardi 13 octobre 2026
2107	REXEL - DIJON NORD	mardi 13 octobre 2026
2700	REXEL - ST MARCEL SUR VERNON	mardi 13 octobre 2026
8304	REXEL - FREJUS	mercredi 14 octobre 2026
6400	REXEL - LONS	jeudi 15 octobre 2026
150	REXEL - AURILLAC	jeudi 15 octobre 2026
3301	REXEL - LIBOURNE	jeudi 15 octobre 2026
1311	REXEL - SALON-DE-PROVENCE	jeudi 15 octobre 2026
5602	REXEL - VANNES	jeudi 15 octobre 2026
2801	REXEL - DREUX	jeudi 15 octobre 2026
4431	REXEL - NANTES - TREILLIERES	jeudi 15 octobre 2026
3320	SCT - LEPARRE	vendredi 16 octobre 2026
3400	REXEL - ST AUNES	mardi 20 octobre 2026

6913	REXEL - DECINES	mercredi 21 octobre 2026
4702	SCT - AGEN	jeudi 22 octobre 2026
6217	REXEL - LENS	jeudi 22 octobre 2026
1100	REXEL - CARCASSONNE	jeudi 22 octobre 2026
5401	REXEL - NANCY SUD	jeudi 22 octobre 2026
1401	REXEL - CAEN NORD	jeudi 22 octobre 2026
4401	REXEL - NANTES - VERTOU	jeudi 22 octobre 2026
7300	REXEL - MOUTIERS	jeudi 29 octobre 2026
401	REXEL - MANOSQUE	jeudi 29 octobre 2026
101	REXEL - OYONNAX	jeudi 29 octobre 2026
5201	REXEL - CHAUMONT SUD	mardi 3 novembre 2026
7610	REXEL - LE HAVRE	mardi 3 novembre 2026
2200	REXEL-SAINT-BRIEUC	mardi 3 novembre 2026
6917	REXEL - VENISSIEUX	mercredi 4 novembre 2026
6402	REXEL - SAINT JEAN DE LUZ	jeudi 5 novembre 2026
7500	REXEL - PORTE D'AUBERVILLIERS	jeudi 5 novembre 2026
6301	REXEL - CLERMONT FERRAND	jeudi 5 novembre 2026
8700	REXEL - FEYTIAT	jeudi 5 novembre 2026
9102	REXEL - EVRY	jeudi 5 novembre 2026
7614	REXEL - ROUEN EST	jeudi 5 novembre 2026
4412	REXEL - NANTES - CARQUEFOU	jeudi 5 novembre 2026
5800	REXEL - NEVERS - ZI TAUPIÉRES	vendredi 6 novembre 2026
2504	REXEL - BESANCON OUEST	mardi 10 novembre 2026
2402	REXEL - SARLAT	vendredi 13 novembre 2026
6002	REXEL - COMPIEGNE	vendredi 13 novembre 2026
9405	REXEL - FRESNES	mardi 17 novembre 2026
6309	REXEL - RIOM	mardi 17 novembre 2026
7702	REXEL - BAILLY ROMAINVILLIERS	mardi 17 novembre 2026
6702	REXEL - STRASBOURG NORD	mardi 17 novembre 2026
4504	REXEL - SEMOY	mardi 17 novembre 2026
4000	REXEL - MONT DE MARSAN	jeudi 19 novembre 2026
7304	REXEL - CHAMBERY LA RAVOIRE	jeudi 19 novembre 2026
1308	REXEL - PORT-DE-BOUC	jeudi 19 novembre 2026
6713	REXEL - ROSHEIM	jeudi 19 novembre 2026
2800	REXEL - CHARTRES OUEST	jeudi 19 novembre 2026
4414	REXEL - ST NAZAIRE	jeudi 19 novembre 2026
8504	REXEL - OLONNE-SUR-MER	jeudi 19 novembre 2026
6502	SCT - TARBES	vendredi 20 novembre 2026
6910	REXEL - TARARE	vendredi 20 novembre 2026
9402	REXEL - ARCUEIL	mardi 24 novembre 2026
7802	REXEL - SARTROUVILLE	mardi 24 novembre 2026
500	REXEL - GAP	mardi 24 novembre 2026
3416	SCT - BEZIERS	mardi 24 novembre 2026
8503	REXEL - LA ROCHE-SUR-YON	mardi 24 novembre 2026
612	REXEL - CAGNES SUR MER	mercredi 25 novembre 2026

6603	SCT - PERPIGNAN	mercredi 25 novembre 2026
5301	REXEL - LAVAL	mercredi 25 novembre 2026
6403	REXEL - PAU	jeudi 26 novembre 2026
4207	REXEL - RIVE DE GIER	jeudi 26 novembre 2026
7701	REXEL - CROISSY BEAUBOURG	jeudi 26 novembre 2026
605	REXEL - CANNES MANDELIEU	jeudi 26 novembre 2026
6604	SCT - ARGELES SUR MER	jeudi 26 novembre 2026
102	REXEL - BOURG EN BRESSE	jeudi 26 novembre 2026
7623	REXEL - GONFREVILLE	jeudi 26 novembre 2026
3501	REXEL- CESSON	jeudi 26 novembre 2026
4002	SCT - DAX	vendredi 27 novembre 2026
3804	REXEL - BOURGOIN JALLIEU	vendredi 27 novembre 2026
3001	REXEL - NIMES OUEST	mardi 1 décembre 2026
801	REXEL - CHARLEVILLE MEZIERES	mardi 1 décembre 2026
2102	REXEL - DIJON SUD	mardi 1 décembre 2026
6404	REXEL - BAYONNE LE FORUM	mercredi 2 décembre 2026
3406	REXEL - LUNEL	mercredi 2 décembre 2026
4003	REXEL - HOSSEGOR	jeudi 3 décembre 2026
7406	REXEL - ANNECY NORD	jeudi 3 décembre 2026
4208	REXEL - ST ETIENNE SUD	jeudi 3 décembre 2026
4421	REXEL - PORNIC	jeudi 3 décembre 2026
7629	REXEL - ELBEUF	vendredi 4 décembre 2026
2603	REXEL - PIERRELATTE	dimanche 6 décembre 2026
3312	REXEL - ANDERNOS	mardi 8 décembre 2026
602	REXEL - VALLAURIS	mardi 8 décembre 2026
4903	REXEL - ANGERS BEAUCOUZE	jeudi 10 décembre 2026
6909	REXEL - VILLEFRANCHE	jeudi 10 décembre 2026
2901	REXEL - BREST KERGADEC	mardi 15 décembre 2026
6410	SCT - ORTHEZ	
8900	REXEL - AUXERRE	
5000	REXEL - SAINT LO	
8506	REXEL - FONTENAY-LE-COMTE	